Fiche synthèse Mémoire - Projet de Politique métropolitaine d'habitation

Organisme :	Ville de Longueuil	**Nº de réf. :**	**CHCS-01-036**
Représentant :	Sébastien Cyr, Conseiller politique aux affaires publiques et institutionnelles Présenté par Catherine Fournier, Mairesse de Longueuil	**Nbre de pages :**	10
Date :	22 août 2022	**Avec résumé :**	Oui
Synthèse des informations du mémoire			
Description de l'organisme	Mémoire présenté par la Ville de Longueuil dans ses compétences d'agglomération. L'agglomération de Longueuil est composée des villes de Boucherville, Brossard, Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert. Longueuil, à titre de ville-centre de l'agglomération, dépose donc ce mémoire. On compte 434 373 habitants et 175 700 ménages dans l'agglomération de Longueuil. En 2017, l'agglomération s'est dotée d'une Politique-cadre du logement social incluant trois objectifs : 1. Assurer la réalisation de logements sociaux; 2. Soutenir les projets de logements sociaux; 3. Favoriser la réalisation de logements abordables dans les projets de développement résidentiel privé.		
Résumé du mémoire	**Commentaires généraux :** - Accueille avec grand intérêt et satisfaction le projet de PMH, laquelle marquera assurément une transformation des interventions de la CMM. - Salue la grande qualité et l'exhaustivité du portrait en matière d'habitation ainsi que la pertinence de l'analyse qui tient compte des impacts de la pandémie et inclut des perspectives à long terme. - Partage la vision de la CMM qui prône une offre en habitation abordable et diversifiée, intégrée à l'aménagement et au redéveloppement du territoire tel qu'en témoignent les actions 31 et 32 proposées dans la Politique. - Parmi les recommandations de Longueuil, plusieurs d'entre elles consistent à ce que la CMM représente les intérêts du Grand Montréal auprès du gouvernement du Québec. Ces interventions nous apparaissent incontournables puisque le palier provincial est le principal bailleur de fonds permettant la construction de logements sociaux et communautaires ainsi que le financement de mesures de soutien communautaire. - Suggère aussi à la CMM de documenter et de promouvoir certains aspects essentiels à l'atteinte de nos objectifs communs tels que les bénéfices potentiels du zonage locatifs, les différents types d'habitation et de typologies et les bonnes pratiques quant à la densification des milieux de vie, notamment ceux déjà bâtis. **Recommandations regroupées en trois priorités** Afin d'accroître et pérenniser l'offre d'habitations abordables par un financement adéquat, Longueuil recommande : 1. Que la CMM joue un rôle de représentation auprès du gouvernement du Québec afin que les modalités des programmes d'aide financière soient revues et que le financement d'un nombre d'unités suffisant et équitable au sein des municipalités de la région métropolitaine soit obtenu. 2. Que la CMM poursuive les remboursements aux municipalités par l'entremise du Fonds du logement social métropolitain et évalue la possibilité de rembourser aux municipalités leur contribution à des projets impliquant des promoteurs privés.		

Fiche synthèse Mémoire - Projet de Politique métropolitaine d'habitation

	3. Que la CMM sensibilise les ministères responsables à la nécessité d'assurer le soutien communautaire requis par les ménages résidant dans des logements sociaux et communautaires. 4. Que la CMM veille à ce que les incitatifs financiers gouvernementaux s'accompagnent de mesures de protection des droits des locataires. Afin de soutenir l'inclusion et la mixité sociale par une offre résidentielle diversifiée et adaptée, Longueuil recommande : 5. Que la CMM fasse la promotion d'une diversité de typologies et de modèles d'habitation, répartie dans l'espace, permettant ainsi de répondre aux besoins spécifiques des différentes catégories de population. 6. Que la CMM documente les effets positifs potentiels du zonage locatif et effectue des représentations afin que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit modifiée pour permettre aux municipalités de mettre en place du zonage locatif. Afin de favoriser des milieux de vie complets par la densification intelligente, Longueuil recommande : 7. Que la CMM bonifie l'orientation trois de la Politique afin d'y inclure les dimensions sociale et économique et qu'en conséquence, des actions favorisant le vivre ensemble et l'accès aux services de proximité soient ajoutées. 8. Que la CMM documente les bonnes pratiques de densification des milieux anciens, notamment à l'égard du patrimoine et de l'identité des quartiers. 9. Que la CMM entreprenne des actions permettant une meilleure acceptabilité sociale et compréhension des bénéfices de la densification intelligente.	
Suggestions de commentaires et questions	**Point à développer :** Vous proposez que la CMM entreprenne des actions permettant une meilleure acceptabilité sociale de la densification intelligente (recommandation 9). Avez-vous des idées ou suggestions sur le type d'action que pourrait mener la CMM en ce sens? Vous évoquez la possibilité que la CMM, avec le Fonds du logement social, évalue le scénario de rembourser les contributions municipales versées aux promoteurs privés (par exemple dans le cadre du PHAQ). Pouvez-vous élaborer sur les raisons qui motiveraient une telle avenue ?	
Préparé par :	Nicolas Bernier	**Date :** 22 août 2022